



Un local fumeur est-il obligatoire dans une entreprise de moins de 20 salariés ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 26 mai 2003

J'aimerais savoir où se procurer les textes concernant le loi contre le tabagisme en milieu professionnel ?

Un local fumeur est-il obligatoire dans une entreprise de moins de 20 salariés ?

Par avance, je vous remercie. Salutations

Réponse :

L'article 2 du décret 92-478 du 29 mai 1992 précise : « *l'interdiction de fumer ne s'applique pas dans les emplacements qui, sauf impossibilité, sont mis à la disposition des fumeurs, au sein des lieux visés à l'article 1er du présent décret.* » Aucun texte ne prévoit de limiter au delà d'un certain seuil le nombre de salariés à partir duquel la loi s'appliquerait. Mettre à la disposition des fumeurs un espace n'est donc pas une obligation. DNF conseille cependant aux entreprises de créer ces espaces fumeurs chaque fois que cela est possible.

Consultez également les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose